



# La gazette de GODEWAERSVELDE

votre bulletin d'information bimestriel



©photo - Eric Kiecken

## ÉDITO par Antoine Vermeulen

Cette année 2021 particulièrement éprouvante est terminée. Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, soutenir nos commerçants, maintenir nos services publics...

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, de la fête des classes au repas des anciens ... Ces moments que nous avons toujours connus et dont nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué... En l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont choisi de vivre dans notre village.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaircisse et que nous retrouvions rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité qui nous manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, je vous souhaite une joyeuse année 2022.



## A VOS AGENDAS

• **Recensement**  
du 20 janvier au 19 février

• **Printemps des poètes**  
- pour concourir :  
date limite du dépôt des poèmes :  
24 février 00h00

- événements sur la commune :  
du 11 au 29 mars 2022, voir page 6

• **Distribution des bacs  
(Redevance Incitative)**  
du 07 au 19 mars

• **Dépôt dossier d'aide à  
l'entretien des haies**  
date limite 30 avril

# L'ACTU D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

## La Redevance Incitative


### 1 - Qu'est ce que c'est ?

La Redevance Incitative (R I) est un **mode de facturation du ramassage des ordures ménagères calculé au service rendu**, comme l'eau ou l'électricité. **Moins vous utilisez le service, moins votre facture est élevée** et inversement. En se basant sur le volume de déchets de chaque foyer, la Redevance Incitative est donc un **système plus équitable**. Recommandée par le Grenelle de l'Environnement, **cette redevance remplace** la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est **la contribution basée sur la valeur locative cadastrale** (taxe foncière).



La Redevance Incitative se compose de 2 parties :


**une part FIXE**



qui couvre les dépenses générales du service (collecte, déchèteries, administratif) et qui comprend les 12 levées du bac ordures ménagères résiduelles (OMR) et les 12 levées du bac déchets recyclables

+

**une part variable**



comptabilisant les levées supplémentaires au forfait (à partir de la 13ème levée). Le coût de la levée en part variable est identique à celui en part forfaitaire, il n'y a pas de majoration.



Lorsqu'il sera plein, vous sortirez votre bac (le jour de collecte prévu) sur le trottoir afin qu'il soit vidé par le **camion de collecte** qui **continuera de passer chaque semaine**.

A la fin de l'année si vous avez présenté à la collecte votre bac 17 fois, 17 levées seront comptabilisées (12 comprises en part fixe + 5 en part variable).

### 2- Pourquoi la redevance incitative ?



C'est un **système plus équitable** et plus transparent qui vient récompenser financièrement ceux qui font le plus d'efforts pour l'environnement. Auparavant, avec la TEOM, seule la valeur locative du bien était prise en compte, sans aucun lien avec l'utilisation réelle du service.



Plus vous faites des efforts pour réduire vos déchets, moins votre facture sera élevée et vous pouvez agir concrètement pour l'environnement. Pour les collectivités qui ont mis en place la R I, la production d'ordures ménagères a baissé de 30 à 40 %. Une bonne nouvelle pour l'environnement puisque cela évite d'autant l'enfouissement des déchets et favorise le recyclage et le réemploi.

### 3 - Distribution des bacs



Un agent de la société ESE se présentera à votre domicile afin de recueillir les informations

nécessaires pour vous remettre gratuitement vos nouveaux bacs de collecte **entre le 07 et le 19 mars 2022**.

### 4- Concrètement, comment cela fonctionne ?

Les bacs sont équipés de puces, qui permettent de comptabiliser le nombre de fois où ils ont été mis à la collecte. Ce chiffre déterminera le montant de la part variable. Elle sera de 0€ si le bac est sorti 12 fois ou moins. Elle augmentera à chaque passage supplémentaire. L'objectif est donc de réduire sa production de déchets et de ne mettre le bac à la collecte que s'il est plein.

Certains foyers n'auront pas la possibilité d'accueillir des bacs, un système de sacs prépayés sera donc proposé. La dotation en sacs prépayés est équivalente à un bac en termes de volume. Si le foyer a utilisé la totalité de ses sacs prépayés, il devra en racheter.

### 5- Des astuces pour réduire mes déchets et ma facture...

- Mieux trier !



**Ses emballages** : Tri des emballages, collectés à domicile dans les bacs jaunes.

**Ses déchets organiques** : utiliser un composteur.

Ses objets encore utilisables : la Recyclerie permet de **donner une seconde vie à des objets en bon état** (meubles, outils, vélos...).

Ses autres déchets : Les déchèteries du territoire permettent de trier un grand nombre de déchets : cartons, bois, mobilier, plastiques, vêtements...

- Tendre vers le 0 déchet !



En plus des **multiples astuces à appliquer dans sa vie quotidienne** (acheter en vrac, boire l'eau du robinet, refuser les publicités en boîtes aux lettres...), de multiples ressources existent pour vous aider.

- Gérer la sortie de vos bac !

Ne sortez vos bacs que quand ils sont pleins afin d'optimiser votre forfait car une levée sera comptabilisée même si le bac est presque vide. Si vos bacs sont sur le trottoir, ils seront systématiquement collectés lors du passage du camion.

## 6- Tarification

Foyer	Part fixe 	Part variable*			
		Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets recyclables		
	146.73 €	bac de 80 l	3.23 €	bac de 140 l	2.83 €
	175.81 €	bac de 140 l	5.66 €	bac de 140 l	2.83 €
	200.05 €	bac de 140 l	5.66 €	bac de 240 l	4.85 €
	248.53 €	bac de 240 l	9.70 €	bac de 240 l	4.85 €
	335.78 €	bac de 360 l	14.54 €	bac de 360 l	7.27 €

\* à partir de la 13ème levée.



Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur le site de la CCFI et un guide du tri sur le site du SIROM. • A. R.

©pictogrammes - Freepik & Good Ware

## Demandes d'autorisation d'urbanisme - guichet en ligne



Vous désirez **construire, agrandir, modifier un bâtiment, réaliser une clôture, une piscine, démolir ou aménager un terrain**, savoir si votre projet est réalisable et obtenir un permis, une déclaration ou un certificat :

faites votre démarche en ligne sur : <https://flandreinterieure.geosphere.fr/quichet-unique>

La mairie concernée par le lieu de votre projet reste le guichet unique de votre demande. Les dossiers déposés en ligne ou en papier y seront réceptionnés. La CCFI instruit la demande et le maire reste signataire au regard des documents d'urbanisme opposables.

### Les avantages du guichet en ligne :

- **simplicité** : sans vous déplacer, vous pouvez déposer votre demande à tout moment,
- **rapidité** : les délais d'envoi sont réduits par rapport à un dossier « papier » et vous obtenez une décision plus rapidement,
- **suivi** : vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier en ligne.

A noter que le dépôt d'un dossier papier reste possible en mairie.

Une question sur le guichet unique ? Contactez le service urbanisme de la CCFI : [guichet-unique-ads@ccf-flandreinterieure.fr](mailto:guichet-unique-ads@ccf-flandreinterieure.fr) ou au 03 74 54 00 71.

## Déclaration d'aide à l'entretien des haies

Pour préserver les haies bocagères la CCFI propose un **dispositif d'aide à l'entretien des haies bocagères à destination des particuliers.**

Pour en bénéficier, les critères sont les suivants :

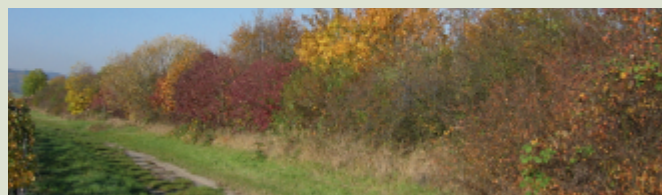
- minimum 100m de haie taillée,
- haies d'essences locales uniquement,
- haies taillées entre le 1er septembre 2021 et le 31 mars 2022.

Ces éléments doivent être vérifiés par le référent communal.

Le dossier complet est composé :

- de la déclaration dûment complétée et signée par le bénéficiaire et la mairie,
- d'un RIB,
- de la localisation des haies sur plan,
- d'une facture si travaux réalisés par une entreprise sinon, une attestation sur l'honneur.

**L'intégralité des documents est à déposer en mairie** par le bénéficiaire **au plus tard le 30 avril** et l'ensemble des dossiers doit parvenir en CCFI pour le 15 mai au plus tard. Au-delà de ce délai, ils ne pourront être traités.



# BILAN 2021

*Malgré les contraintes sanitaires, cette année a encore été une année riche en réalisations...*



## Des travaux

### Les bâtiments :

- Restauration du coq au sommet de l'église,
- isolation et peinture à la salle guitare,
- changement des ardoises et zinc toiture du musée. Montant des travaux : 75.559 € (subventionné à 78 %),
- aménagement d'un coin cuisine à la médiathèque.

### Voiries :

- parking de 15 places aux 6 chemins. Montant des travaux : 8.934 € (subventionné à 26 %),

- rue de l'épi de blé, rue de Boeschèpe et Impasse Benjamin Devos. Montant des travaux : 120.081 € (subventionné à 80 %),
- route du Vlienderbonde.

### Sécurité routière :

- nouveaux passages piétons,
- aménagement des vitesses et sécurisation au Mont des Cats. Montant des travaux : 14.538 € (subventionné à 100 %),
- sécurisation des piétons route de Poperinge. Montant des travaux : 20.338 € (subventionné à 26 %).

### Aménagements divers :

pose de nouveaux projecteurs au stade. Montant des travaux : 21.671 € (subventionné à 45 %).

### Espace verts et cours d'eau :

- plantation d'arbres de hautes tiges et de haies aux 6 chemins et route de callicanes,
- réfection du pont en brique sur la Vleterbeque,
- entretien de la Vleterbecque et des étangs.

### Assainissement :

rue d'Eecke, Le Clos Flamand et impasse Benjamin Devos.



## De la culture, de la jeunesse et du social

- une ouverture du centre de loisirs pendant les vacances scolaires,
- des activités culturelles à la médiathèque : atelier jeu vidéo, spectacle de marionnettes, brocante des livres de la bibliothèque,
- l'accueil du public au musée pour l'exposition consacrée au peintre Nicolas Joseph Ruysen et des animations : musique au musée avec le Quatuor Westhoeck, le récital de piano dans le cadre des « concerts de poche »,
- les services à nos aînés : maintien du lien social pendant la Covid avec les appels téléphoniques, ateliers numériques, colis des aînés, portage des plats du repas des aînés à domicile,
- l'accueil des premiers locataires dans la résidence des tisserands en Juillet.



## Cadre de vie et développement durable

- étude thermique des bâtiments communaux,
- valorisation de la trame verte : participation de la commune à l'opération « 1 million d'arbres »,



©photo - commune de Godewaersvelde

- poursuite du travail sur l'accessibilité PMR des bâtiments communaux.

*Cependant, nous avons été contraints d'annuler certaines festivités comme le carnaval, le festival du théâtre amateur, des moments conviviaux qui ont manqué à beaucoup d'entre nous !*

# PROJETS POUR 2022

## Continuons à aménager et valoriser le village...



### Accessibilité PMR

Après avoir rendu accessible aux PMR la plupart des bâtiments communaux, il reste à réaliser l'accessibilité de l'école Jacques Prévert (prévue en juillet 2022) et de la mairie (travaux subventionnés à hauteur de 80 % maximum), la date butoire imposée par la loi arrivant à échéance.



### Projet Place verte

Suite au départ de l'entreprise Vandycke à Méteren, la commune travaille sur 2 scénarii d'aménagement de cet espace :

- un projet d'aménagement de type habitat accompagné par la CCFI, l'AGUR et l'EPF,
- l'intégration d'une zone d'activité économique, artisanale et commerciale.



©photo - commune de Godewaersvelde



### Autres projets en cours d'élaboration

- étude de la mise en place de la cantine à 1 euro, du centre de loisirs à la journée pendant les petites vacances scolaires, la commission cantine avec les enfants des 2 écoles,
- aménagement du plateau multi-sports,
- développement des cheminements doux,
- poursuite des travaux de sécurisation, renforcement de la signalisation routière au carrefour des estaminets,
- accompagnement du projet Callicanes,
- ouverture des toilettes publiques près de l'église,
- élaboration du Plan Communal de sauvegarde et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs,
- mise en place du printemps des poètes,
- projet d'exposition « Hors les Murs » dans le jardin du musée et Journée Musique au Musée avec un itinéraire musical proposé par la Cie Métalu à chahuter,
- Pose de plaques de rue en français et flamand occidentale en soutien au patrimoine flamand.



©photo - commune de Godewaersvelde



### Restaurant scolaire

Après une étude budgétaire complémentaire, la municipalité a décidé de modifier le calendrier de la réalisation du restaurant scolaire. Ceci permettra de prévoir un financement plus en adéquation avec le budget communal en privilégiant la préparation des repas sur place.



image l'illustration ©pixabay / Pexels

## INFORMATION - RECENSEMENT



Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail, etc.

Sur notre commune, le **recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.**

Quatre agents recenseurs viendront à votre rencontre munis d'une carte d'agents recenseur officielle. Veuillez leurs réserver le meilleur accueil et les renseigner le plus efficacement possible. Au vu du contexte sanitaire, les réponses par internet seront à privilégier.

Votre participation est importante. Toutes vos réponses sont confidentielles et sont transmises à l'INSEE. Elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Pour en savoir plus sur le Recensement de la population française : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Nos 4 agents recenseurs

## PRINTEMPS DES POÈTES - CONCOURS DE POÉSIE



Afin de valoriser votre créativité et d'encourager le développement et la diffusion de la poésie, la CCFI organise un concours de poésie Cœur de Flandre. Si vous vous sentez l'âme d'un poète, participez au concours de poésie ouvert

**du 24 janvier jusqu'au 25 février**  
**sur la thématique de "L'éphémère"**

**Le concours est ouvert** à tous les habitants du territoire, mais aussi à ceux qui y travaillent ou y sont scolarisés. **Trois catégories** sont proposées : enfants (7 à 11 ans), jeunes (12 à 18 ans), adultes (18 ans et +).

**Pour candidater** envoyez anonymement, à partir du 25 janvier par courriel à l'adresse [concoursprintempsdespoetes@cc-flandreinterieure.fr](mailto:concoursprintempsdespoetes@cc-flandreinterieure.fr) :

- votre poème au format PDF (maximum une page),
- la fiche d'inscription dûment renseignée (à télécharger sur le site de la CCFI).

Un comité de lecture composé de poètes, de libraires, de bibliothécaires, d'élus et d'acteurs culturels déterminera les poèmes lauréats pour chaque catégorie. La cérémonie de remise des prix sera prévue le 22 mars.

**Prix à gagner pour chaque catégorie ;** • 1er prix : 100€ • 2e prix : 50€ • 3e prix : 30€

Pour **plus de renseignements** : <https://cc-flandreinterieure.fr/fr/rb/932219/printemps-des-poetes> et [concoursprintempsdespoetes@cc-flandreinterieure.fr](mailto:concoursprintempsdespoetes@cc-flandreinterieure.fr)

### **Printemps des poètes à Godewaersvelde :**

#### **- Rencontres avec des auteurs :**

- Vendredi 11 mars au Calibou avec Antoine Mouton
- Dimanche 20 mars au Calibou avec Céline Balloy

#### **- Hit parade poétique avec élection de la poésie préférée des Godewaersveldeois :**

- Vendredi 18 mars à la médiathèque municipale

#### **- Cinéma :**

- Mercredi 23 mars à la salle des fêtes « Le chant de la mer » (jeune public)

#### **- Performances poétiques :**

- Samedi 19 mars au Calibou avec Stéphane Allonneau
- Samedi 26 mars à la médiathèque municipale avec Perrine Le Querrec

**- Animations en milieu scolaire** avec Emmanuelle Favier et Antoine Mouton aux écoles Jacques Prévert et St Gérard

**- Vitrine poétique au Calibou et prêts de livres sur la poésie à la médiathèque municipale.**

## LA PAROLE EST À "GODEWAERSVELDE, DEMAIN"

### « Sous-location » au Covid !

Il ne doit pas y avoir suffisamment de clusters et de personnes contaminées sur le territoire.

C'est pourquoi la municipalité fait le choix de continuer à prêter ou louer la salle des fêtes, contrairement à bon nombre d'autres communes.

A défaut d'être illégale, cette décision n'est en tout cas pas morale, voire irresponsable compte tenu de la déferlante de cas.

C'est le choix de la municipalité de mettre la population en danger. Merci beaucoup.

« Godewaersvelde Demain » profite de ce très court encart qui nous est réservé pour vous souhaiter une très belle année 2022.

## RENCONTRE AVEC...

### Sameh Sassi - Praticienne bien-être



©photo - Sameh Sassi

Nous avons la chance dans notre village de pouvoir bénéficier d'activités professionnelles originales qui contribuent à rendre notre cadre de vie particulièrement agréable. Ainsi une charmante maison de la route de l'abbaye abrite le cabinet de Sameh Sassi qui nous propose dans un cadre soigné de contribuer à notre bien être. Après deux années passées à Bailleul, Sameh confrontée aux contraintes

du covid a décidé de se lancer à Godewaersvelde où elle fréquentait l'atelier théâtre, dans une nouvelle profession en harmonie avec sa personnalité et son souhait de nouveau cadre de vie.

C'est dans la tradition familiale qu'elle a trouvé sa nouvelle voie. En effet, son père travaille en Tunisie dans un hamman où il pratique le massage oriental.

Cet art qui se transmet de façon traditionnelle est plus qu'une technique, il est un partage dans lequel le praticien doté souvent d'un don particulier ressent à travers le massage les tensions physiques et émotionnelles de la personne. Il s'agit alors de contribuer à la faire bénéficier d'une réelle détente physique et morale. Cet échange s'établit sur le principe que faire du bien aux autres contribue à faire du bien à soi même.

Soucieuse d'un accueil chaleureux, Sameh reçoit ses hôtes avec une grande convivialité dans un environnement très agréable conçu par ses soins avec des matériaux naturels dans un esprit d'échanges et de bienveillance.

Pour plus de renseignements : [www.poids-plu.me](http://www.poids-plu.me) ou au 06 44 78 28 86. •M. W.

## le RGPD

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), nous oblige à modifier quelque peu nos habitudes de fonctionnement.

Jusqu'à ce jour, nous utilisons nos fichiers de la population pour envoyer des invitations par exemple. Dorénavant le RGPD ne nous permet plus de procéder de cette façon.

Ainsi **les personnes nées en 1957**, qui auront donc 65 ans cette année **sont invitées à s'inscrire en mairie** pour :

- le repas des aînés de novembre 2022,
- bénéficier du colis des séniors.

## Jubilé Noces d'Or, de Diamant ou de Palissandre

Les couples de la commune qui se sont mariés civilement en 1972, à Godewaersvelde ou ailleurs, qui souhaitent fêter leurs Noces d'or peuvent venir en faire la demande en mairie.

Idem pour les couples mariés en 1962 pour les noces de diamant ou en 1957 pour les noces de palissandre.

## L'offre de santé sur Godewaersvelde

Le Docteur Dominique Deheeger, installé à Godewaersvelde depuis juin 1983, retire sa plaque en janvier 2022. Toujours disponible et à l'écoute, il prend une retraite bien méritée après avoir été au service de ses patients pendant 38 ans et demi.

Installé dans la maison médicale au 40 Grand Place depuis octobre 2012, il est remplacé par deux médecins associés : Marie Deheeger, sa fille, et Clémence Van Inghelandt.

La maison médicale accueille d'autres professionnels de santé : des kinésithérapeutes : François Huyghe, Julien Luysen et Perrine Hespel, une orthophoniste : Bérengère Sapyn, une podologue et pédicure : Véronique Capelle et un cabinet d'infirmiers.

Régine Salmon, infirmière libérale depuis près de 40 ans cesse son activité. Merci pour son dévouement ! Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite.

Christophe Le Junter cessera son activité libérale de kinésithérapeute le 31 mars prochain mais poursuivra sur rendez-vous uniquement une activité de fasciathérapie.

Avec Laura à la pharmacie de l'Abbaye, notre village est riche de soignants, une chance en période difficile !

Vous retrouverez toutes les coordonnées des professionnels de santé sur le site de la commune. •N. C.

## FOURCHETTES ET RÂTEAUX

*C'est l'hiver, la pleine saison pour planter arbres et arbustes...*

Moins onéreux qu'en pot, ils peuvent être plantés à racines nues jusque fin mars, par beau temps de préférence et hors période de gel. Peut-être aussi l'occasion d'un moment de détente passé en famille.

Si le temps ne s'y prête pas, maintenir les racines humides, au plus mal, mettre « en jauge » en attendant un moment plus favorable. Préférer faire à l'avance les trous de plantation d'un volume au moins trois fois celui des racines du ou des sujets à planter. En profiter pour ameublir la terre, amender si nécessaire avec du compost. A la plantation, « tuteur » côté des vents dominants en tenant compte de la future taille de l'arbre ou des arbustes, le lien ne doit pas blesser l'écorce. Personnellement, à la plantation, je recoupe un peu les racines ainsi que l'extrémité des branches des scions à un quart de leur hauteur et je fais une petite bosse de terre au fond du trou pour disposer les racines au pourtour. Je remets ensuite la terre en laissant une petite cuvette pour contenir l'eau indispensable lors de la plantation et aux premières saisons. Pour les arbres fruitiers, poiriers notamment, ne jamais enterrer le point de greffe (bourrelet placé au pied de l'arbre), sous peine qu'il développe des « gourmands » qui l'épuiseraient.

*Ma recette de pomme de terre, des Hauts de France bien sûr !*

Recette de gaufres moelleuses et croustillantes de pomme de terre au gruyère (pour 4 à 6 gaufres).



©photo - Yves

Peler 300 grs de pommes de terre Charlotte, les essuyer et les râper finement.

Dans un saladier, mélanger au fouet 1 jaune d'œuf avec 12 cl de lait.

Facultatif : ajouter 1 portion de Kiri.

Incorporer 60 grs de farine T45 (à pizza), 30grs de gruyère râpé et 2 cuillerées à soupe d'huile.

Ajouter les pommes de terre râpées et bien mélanger.

Huiler légèrement les plaques froides du gaufrier avant le préchauffage et cuire ensuite les gaufres 8 minutes environ.

Personnellement, j'ajoute une fine tranche de bacon fumé au centre de chaque gaufre au moment de cuire et un peu de noix de muscade au dessus.

Bonne dégustation ! •Y. W.



### *Vous êtes nouvel habitant ?*

La commune vous souhaite la bienvenue et vous invite à contacter le service accueil de la Mairie qui se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous donner toutes les informations utiles concernant les activités proposées ou les démarches à effectuer.

## ÉTAT CIVIL

### *Naissances :*

Eden HUYGHE le 02/11/2021

Roxane LEFEBVRE le 07/11/21

Isaïah PRUCNAL VANDYCKE le 07/11/2021

Léo THOORIS le 11/11/2021

### *Mariages :*

Mme DOMAIN Betty et M. BROCHARD David le 30/10/2021

Mme COUSIN Annie et M. LÉTURGEZ Michel le 18/12/2021

### *Décès :*

Mme PORIER Chantal née HOUVENAGHEL le 01/11/2021

Mme VANVEUREN Eliane née DOUCY le 14/11/2021

Mme COUTTENIER Catherine le 06/12/2021

Mme LOTTEN Jeanne née VANSTRACEELE le 21/12/2021

Mme DÉMARET Alexandra née ZIMMER le 23/12/2021



### *Concours photo*

Thème du concours : la faune du Mont des Cats

Date limite de participation : dimanche 20 février 2022

Envoyez votre photo à : [concours.photo@godewaersvelde.fr](mailto:concours.photo@godewaersvelde.fr)

Règlement sur le site de la commune

### *Mairie :*

2, rue de Boeschepe

☎ 03 28 42 50 06

f Godewaersvelde

🌐 [www.godewaersvelde.fr](http://www.godewaersvelde.fr)